

1^{er} mars 2019

La Mission à la Condition Féminine ouvre un point d'accès au droit coutumier

Conférence de presse

Lundi 4 mars, à 9h30,

à la Mission à la Condition Féminine

(14, rue Frédéric Surleau, face à la cathédrale)



Discrimination à l'égard des femmes, violences conjugales, harcèlement moral, égalité des chances et des droits sont des problématiques prises à bras-le-corps par la province Sud, à travers sa Mission à la Condition féminine. Ainsi, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation, la MCF travaille avec l'association Case Juridique Kanak (ACJK) afin de

mettre en place un point d'accès au droit coutumier, au sein de ses locaux.

Ce travail, entrepris à l'initiative de la Mission à la Condition Féminine depuis juillet 2018 avec l'ACJK, débouche sur un projet de partenariat incluant : des permanences juridiques gratuites au sein des locaux de la MCF, mais également l'échange de pratiques entre techniciens et la mise en place d'actions de sensibilisation, tout au long de l'année, à destination de tous les acteurs amenés à travailler auprès des femmes (personnel provincial des directions du Logement et de l'Action sanitaire et Sociale, associations, forces de l'ordre...).

Ce partenariat, qui est une première en province Sud, permet de mailler l'ensemble du territoire en matière de point d'accès au droit coutumier, mais également, de poursuivre la sensibilisation des responsables coutumiers sur les problématiques liées à la condition féminine.

Les objectifs de ce partenariat :

- Compléter l'information juridique délivrée par la province Sud, en prenant compte de la spécificité juridique de la Nouvelle-Calédonie et de la coexistence des statuts de droit commun et de droit coutumier ;

- **Proposer** aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, relevant du statut coutumier, de rencontrer les associations compétentes afin d'être écoutées, soutenues, informées sur leurs droits, conseillées et accompagnées dans leurs différentes démarches ;
- **Lancer un calendrier d'interventions** afin d'informer et de sensibiliser les professionnels du secteur.

Jours et horaires de permanences de l'association de la Case Juridique Kanak :

De 11h30 à 13h, les lundis et mardis, les deux premières semaines de chaque mois.

Présentation de la Mission à la Condition Féminine

La MCF met en œuvre la politique de la province Sud en matière de condition féminine. La structure est chargée d'informer, de sensibiliser et d'impulser des actions en faveur des Calédoniennes, de favoriser et de soutenir leur implication dans la vie sociale, économique et citoyenne.

Par ailleurs, elle mène des études et des actions dans le but de favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de défendre les droits des femmes, et de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences exercées à leur égard.

Tout savoir sur la Mission à la Condition Féminine en province Sud >> <https://www.province-sud.nc/espace-thematique/mission-condition-feminine>

Présentation de l'Association Case Juridique Kanak

Crée en 2011, l'ACJK est composée de juristes et son objet consiste en la réflexion, la mise en valeur, la protection, le développement, la promotion et la transmission du droit coutumier kanak en démocratie.

Par ailleurs, elle mène des discussions et des réflexions, en lien avec le droit commun dans le pluralisme juridique. A ce titre, l'association utilise les moyens d'actions suivants :

- la production et la publication d'écrits, d'articles juridiques ;
- l'organisation de séminaires et de journées de débat dans les tribus, au sein des familles et des clans ;
- le soutien aux études juridiques du droit coutumier kanak ;
- les échanges sur la zone Pacifique sur le droit coutumier avec les associations, les organisations non gouvernementales...

Pour plus de renseignements
Ludvina Hmeun,
Tél. 20 31 07